

ORANGE : EN ROUTE POUR LA CASSE

Orange a fait l'acquisition depuis plus d'un an dans sa flotte de voitures de véhicules hybrides Renault équipés d'une double motorisation, l'une thermique et l'autre électrique. Malgré les dysfonctionnements du logiciel des véhicules, connus de l'entreprise, dénoncés par des représentants syndicaux suite à des incidents matériels, aucune mesure préventive digne de ce nom n'est prise par l'entreprise !

Les faits : 6 incidents survenus sur la région Sud-Ouest sont portés, au printemps 2022, à la connaissance de la direction par les organisations syndicales. Ces incidents ont été générés par un phénomène de désaccouplement déclenchant la mise en roue libre du véhicule concerné, et l'arrêt de toute motorisation.

Considérant que, dans ce cas de figure, la personne au volant garde la maîtrise de la direction et du freinage, Orange et Renault répondent en chœur que la sécurité totale des conducteurs est assurée et protège des risques d'inflammation ! **Belle fuite de l'exercice de responsabilités !**

Il suffit de s'imaginer soi-même confronté(e) à ce type d'incident pour imaginer le stress subi et les multiples cas de mise en danger possibles ! Or Orange refuse ce genre de projection et de réflexion.

Si, dans cette situation là, une circulation sur la voie de droite produit de l'inconfort et des risques, la circulation sur les autres voies, quel que soit le type de route empruntée, expose les conducteurs à un danger important pouvant gravement porter atteinte à la santé des conducteurs.

L'étude externe exigée par les représentants du personnel sera présentée en février. Elle démontre d'ores et déjà que la fréquence des désaccouplements sur les véhicules est élevée. Ses auteurs rappellent qu'une panne n'a rien d'un fonctionnement normal de véhicule.



SUD demande à l'ensemble des salariés de ne plus utiliser ce type de véhicule tant que sa mise à niveau logicielle n'est pas attestée. Cette mise à niveau ne supprimera pas totalement le risque mais réduira les dysfonctionnements logiciels en limitant les fausses détections d'incidents.

SUD rappelle qu'il est de la responsabilité intégrale de l'employeur de piloter les mises à niveau logicielles, et non pas celle salariés de s'organiser pour le faire.

SUD s'oppose avec force et constance à l'immobilisme d'Orange face à la mise en danger des salariés

SUD exige la mise à niveau immédiate de l'ensemble des véhicules concernés avant toute nouvelle utilisation et l'information précise de tout utilisateur de voitures de ce type.



Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des Envierges

Union
syndicale
Solidaires